

SLIMANE BEDRANI (*) ET RIAD BENSOUIAH(**)

Les agricultures du Maghreb : contraintes et perspectives

INTRODUCTION

Les objectifs affichés des agricultures maghrébines visent une plus grande sécurité alimentaire et l'intégration de plus en plus poussée des agricultures dans la division internationale du travail. Ces dix dernières années, les stratégies agricoles se fondent sur des politiques similaires : régulation des productions agricoles et alimentaires par le marché (des biens, des capitaux et des services), privatisation des moyens de production, désengagement de l'Etat. Quel constat peut-on aujourd'hui faire et comment l'expliquer ?

1. LE CONSTAT : DES BESOINS QUI S'ACCROISSENT, UNE PRODUCTION EN CROISSANCE FAIBLE

Quantitativement, les consommations alimentaires au Maghreb restent encore, *per capita*, en dessous de celles des pays du Nord de la Méditerranée (sauf la Tunisie !), bien qu'au cours des dernières décennies elles aient tendance à se rapprocher de leur niveau (graphe 1). Qualitativement, ces consommations demeurent éloignées de celles des pays européens en matière de protéines animales (graphe 2) et sont largement dominées par les céréales, bien qu'elles se soient relativement diversifiées les, trente dernières années (tableau 1).

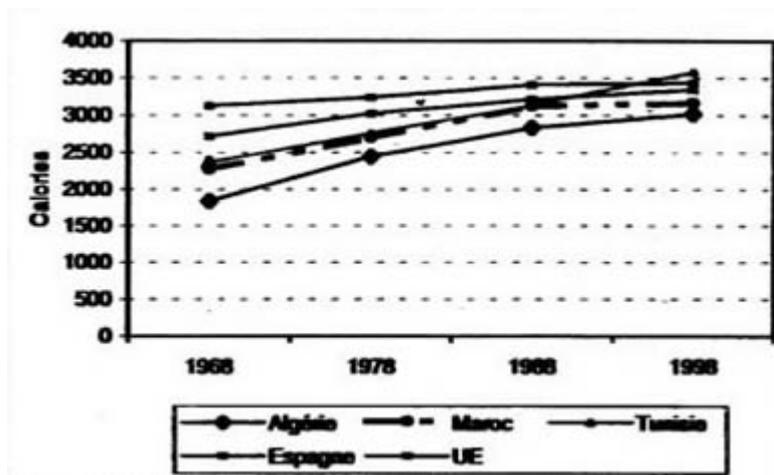
Tableau 1: Structure de la ration alimentaire moyenne selon l'origine des calories en 1998

	Algérie	Maroc	Tunisie	Espagne	UE
Calories origine végétale	90	93	92	73	68
dont céréales	60	60	84	23	25
Calories origine animale	10	7	8	27	32
dont viande	3	3	3	13	13
Total	100	100	100	100	100

Source : FAO

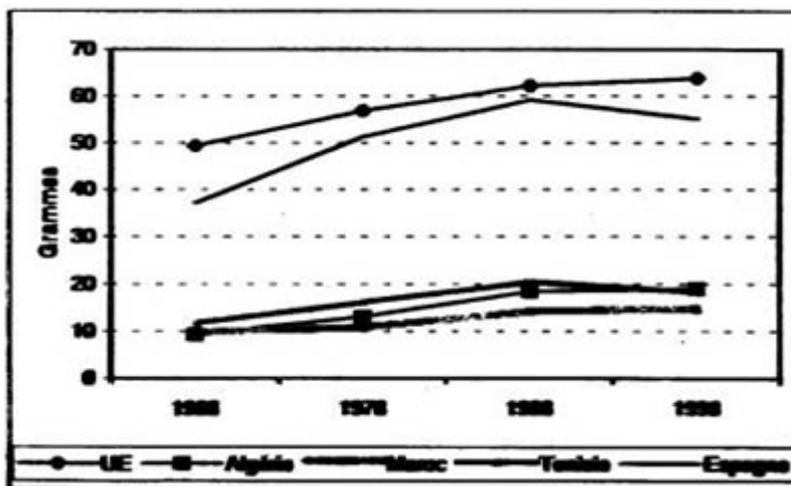
Mais les besoins alimentaires s'accroissent sous le double effet de la démographie et de l'aspiration de couches plus importantes des populations maghrébines à une alimentation meilleure. Malgré leur baisse au cours des 20 dernières années, les taux de croissance démographique restent encore forts (tab. 2), entraînant globalement une croissance forte de la demande alimentaire.

Grappe 1 : Evolution des rations alimentaires par tête.



Source : FAO

Graph 2 : Evolution de la consommation de protéines animales



Source : FAO

Tableau 2 : Les taux de croissance démographique des pays du Maghreb.

	1980-1990	1990-1995	1998
Algérie	2,9	2,2	1,52
Maroc	2,2	2,0	1,8
Tunisie	2,5	1,9	1,7
Économies à revenu élevé	0,7	0,7	
Économies à revenu intermédiaire	2,0	1,6	

Source : Banque Mondiale (1997) sauf pour 1998 (CIHEAM, 20X10) et Algérie 1998 (ONS, 2000)

La demande alimentaire s'accroît aussi sous l'effet de l'amélioration, lente mais certaine, des revenus de couches plus larges de la population. Celle de produits animaux, de fruits et de légumes augmentent bien plus que celle des produits dits "de base".

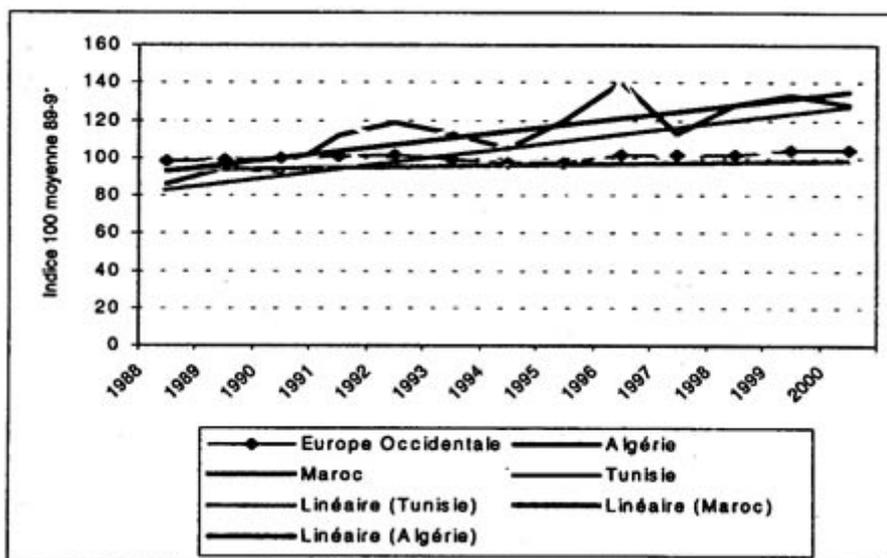
Face aux besoins croissants, le Maroc et la Tunisie bénéficiaient d'une aide alimentaire extérieure relativement importante (respectivement 220 000 et 294 000 tonnes par an de céréales entre 1988 et 1992. Mais cette aide a quasiment cessé depuis 1993. Une demande croissante et

une aide alimentaire qui s'étiole, la production agricole ne progresse pourtant que faiblement.

12. Une production stagnante ou en croissance faible et irrégulière

Les pays du Maghreb continuent à avoir une production agricole très fortement soumise aux aléas climatiques, donc très irrégulière d'une année à l'autre (cf. graphe 3). Cela s'explique par le fait qu'ils n'ont pas encore réussi, comme l'ont fait les pays développés, à mettre en place et généraliser des techniques agronomiques et des processus de production permettant une production relativement indépendante des conditions climatiques. Cela provoque un comportement des agriculteurs n'allant pas dans le sens d'une utilisation plus grande des facteurs d'intensification. Ce comportement est d'autant plus négatif que les Etats ne participent pas, ou très peu, à la prise de risque par les agriculteurs.

Graphe 3 : Evolution de l'indice de la production alimentaire (1989-1991 = 100).



Source : FAO

Outre leur irrégularité, les productions agricoles ont une croissance faible ou stagnante. L'Algérie et la Tunisie connaissent, en tendance de 1988 à 1998, une croissance positive mais relativement modeste, le Maroc connaît une quasi stagnation (cf. graphe 3). Dans ce trend général, certaines productions enregistrent dans les trois pays un accroissement significatif (lait, légumes, agrumes), d'autres une stagnation ou une légère hausse (pomme de terre), d'autres une baisse (céréales, principalement) (cf. tableau 3). Dans les trois pays, on remarquera que la production des céréales connaît une tendance à la baisse au cours de la décennie 1990-2000, alors que les blés bénéficient – et ont toujours bénéficié - d'un soutien multiforme à la production.

Tableau 3 : Tendance des productions agricoles dans les pays du Maghreb

	Tendance des productions agricoles, période 1990-2000		
	En hausse	En baisse	Stagnante ou légère hausse
Algérie	Lait, légumes, tomates, fruits, agrumes	Céréales, légumes secs	Racines et tubercules, viande
Maroc	Lait, légumes, agrumes, viande	Céréales, légumes secs	Racines et tubercules, légumes secs
Tunisie	Lait, légumes, tomates, racines et tubercules, fruits, viande	Céréales	Agrumes

En outre, on constate pour de très nombreux produits soit une stagnation soit une baisse des rendements au cours de la période 1990-2000 (cf. tableaux 4 et 5). La faiblesse des rendements s'avère être l'un des plus gros problèmes de l'ensemble des agricultures maghrébines (à quelques exceptions près). Les rendements de toutes les cultures se situent bien en dessous de ceux enregistrés en Europe (cf. tableau).

Tableau 4 : Tendance des rendements au cours de la période 1990-2000.

Pays	Rendements		
	En hausse	En stagnation ou en hausse minime	En baisse
Algérie	Ovins, lait, olives, pomme de terre, fruits, raisin	Bovins, caprins, agrumes	Blé, légumes secs
Maroc	Lait	Ovins, caprins, bovins, agrumes, fruits, raisin, olives, pomme de terre	Blé, légumes secs
Tunisie	Légumes secs, raisin	Ovins, caprins, lait, fruits, olives	Blé, bovins, agrumes, pomme de terre

Source : FAO

Tableau 5 : Rendements exprimés en pour cent des rendements de l'Espagne (Moyenne 1995-1999)

	Blé	Orge	Oranges	Olives	P. de terre
Algérie	40	36	51	86	66
Espagne	100	100	100	100	100
Maroc	47	34	85	74	83
Tunisie	59	36	62	33	60

Source : FAO

2. POURQUOI UNE CROISSANCE FAIBLE ?

Le niveau de la production agricole est fonction des superficies cultivées, de la quantité des biens de productivité utilisés, des connaissances techniques des producteurs et des capacités d'organisation dans les processus de production et d'échange.

21. Les superficies cultivées

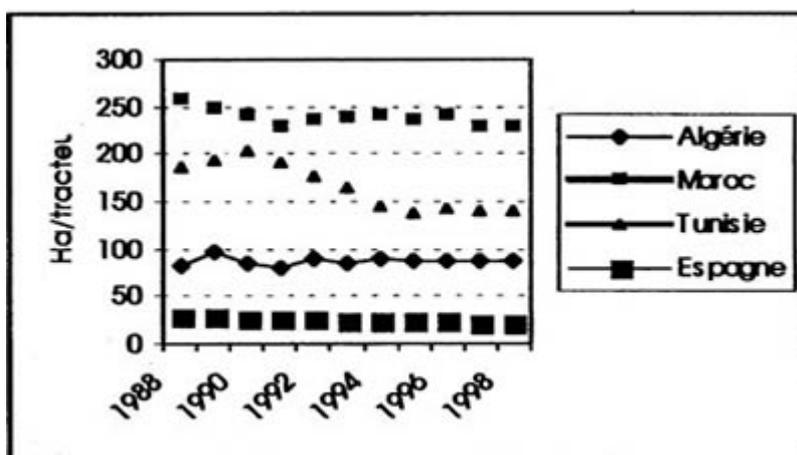
Les superficies à la disposition de l'agriculture comprennent les terres cultivables, les prairies et parcours. Les premières se sont étendues par le défrichement de superficies auparavant couvertes par les parcours et, dans une moindre mesure, par les forêts et maquis. C'est ainsi qu'entre 1978 et 1998 elles se sont accrues de 8% en Algérie, de 23% au Maroc

et de moins de 1 % en Tunisie. Bien sûr, les défrichements portent généralement sur des terres de faible fertilité, souvent en pente et, souvent, dans des zones à pluviométrie faible et irrégulière (16). De plus, des superficies cultivables ont été rendues potentiellement plus productives par leur aménagement pour l'irrigation et par des travaux d'amélioration foncière (épierrage, défonçage, amendements). Ainsi, les superficies irriguées auraient augmenté, entre 1988 et 1998, de 67%, 2% et 27 % respectivement en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Bien des superficies, par contre, voient leur potentiel productif baisser. Il en va ainsi de terres cultivables touchées par des phénomènes de salinisation dus à une irrigation incorrecte et par des phénomènes d'érosion. Au Maroc, 5,5 millions d'ha cultivables connaissent une érosion intense et doivent faire l'objet de mesures de conservation sévères (16). Il en va ainsi des parcours steppiques qui, outre leur diminution due au défrichage, ont généralement perdu de leur capacité à produire des unités fourragères naturelles à cause du surpâturage et des effets des sécheresses récurrentes. Les forêts et les parcours forestiers ont subi les mêmes effets que les parcours steppiques auxquels s'ajoutent les incendies favorisées par les sécheresses cycliques. Au Maroc, 33 000 ha disparaissent annuellement par défrichage et incendies (16).

22. L'utilisation des biens de productivité

La basse productivité des agricultures s'explique surtout par l'utilisation encore bien modeste des biens de productivité. Ainsi, le nombre de tracteurs est bas (cf. tab. 6), même s'il augmente ces dernières années pour la Tunisie et le Maroc (cf. graphe 4) et l'utilisation des engrais est faible comparée à celle de l'Espagne (graphe 5 et tab.6).

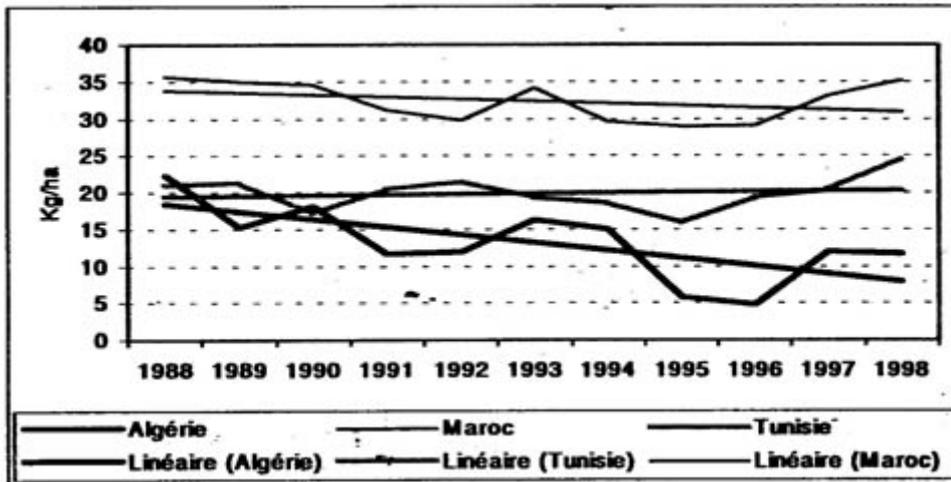
Graphe 4 : Utilisation des tracteurs.



Source: FAO

L'évolution du niveau d'utilisation des biens de productivité semble en grande partie s'expliquer par la politique de suppression des soutiens de l'Etat dans le cadre des plans d'ajustement structurel (La diminution de l'utilisation de certains intrants a été telle que le Maroc et l'Algérie ont réintroduit à la fin des années quatre vingt dix un soutien à l'achat des engrais et de certains matériels destinés aux céréales (en Algérie, seulement blé dur et tendre et seulement dans les zones potentielles).

Graph 5 : Evolution de l'utilisation des engrais.



Source : FAO.

L'utilisation des biens de productivité tels que les engrais chimiques, les produits de traitement, les semences sélectionnées... semble corrélée aux superficies irriguées. Cela est normal du fait que le risque d'une pluviométrie insuffisante est ainsi supprimé et permet donc une valorisation sûre des dépenses engagées pour l'achat de ces intrants.

Tableau 6 : Utilisation des intrants

	Engrais (kg/ ha)	Tracteurs (ha/ unité)	% de la SAU irrigué
Algérie	12	88	6,9
Maroc	35	231	12,9
Tunisie	25	140	7,8
Espagne	110	23	19,1

Mais la disponibilité de l'eau pour l'irrigation n'est pas une condition suffisante pour une plus grande utilisation des biens de productivité. Encore faut-il que les agriculteurs aient de quoi acheter ces derniers. Or, l'accès à suffisamment de biens de productivité est limité pour la très grande majorité des agriculteurs par leur capacité d'autofinancement et par leur accès au crédit.

3. DES MOYENS TROP MODESTES : POURQUOI ?

La très grande majorité des petits et moyens agriculteurs ne disposent pas, ou très faiblement, d'une capacité d'investissement propre à cause de la modicité des revenus que génèrent leurs exploitations et leurs activités extérieures éventuelles et à cause de la consommation incompressible de familles généralement trop nombreuses. Par ailleurs, une grande proportion des accroissements de production éventuellement réalisés est sans doute davantage utilisée pour améliorer le niveau de vie que pour augmenter l'investissement. Cela s'explique par la faiblesse encore trop importante de ce niveau de vie et l'aspiration généralisée vers un niveau de vie meilleur (effet des modèles de consommation diffusés par les médias et par les couches aisées locales). Des agriculteurs ayant des revenus conséquents existent mais ils préfèrent souvent investir dans les activités commerciales et dans le bâtiment, (secteurs souvent beaucoup plus rémunérateurs) quand elles

sont menées dans l'informel, à cause des possibilités d'échapper à la fiscalité.

Le crédit bancaire est particulièrement peu développé. Au Maroc, en 1998, les crédits bancaires n'ont couvert que 17% des besoins de financement des agriculteurs, dont 14% provenant de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et à peine 3% en provenance des banques privées (15)(1). En Tunisie, durant toute la période 1986-1995, les crédits bancaires à l'agriculture n'ont jamais dépassé 10 % des crédits. En Algérie, le crédit bancaire a été quasi inexistant depuis le début des années 1990. En 1998, seulement 1300 agriculteurs (sur les 400 à 500 000 existants) ont bénéficié d'un crédit bancaire (9).

La modicité du crédit bancaire est due à plusieurs facteurs. L'un de ces facteurs est l'incapacité des banques à drainer suffisamment d'épargne, cela tenant à la faible bancarisation des agents économiques (pour des raisons de méfiance vis-à-vis des banques trop soumises aux vérificateurs du fisc et pour des raisons de commodité dans l'utilisation de leur ressources dans l'économie informelle). L'autre facteur est que l'épargne publique est insuffisante pour en mettre une partie significative à la disposition du crédit agricole. Le troisième facteur est la réticence de la très grande majorité des agriculteurs à offrir des garanties réelles, cela s'expliquant par leur refus d'accepter le risque de perdre les biens donnés en garantie et donc leur seule source de revenu dans une économie qui offre peu d'emploi. Le refus de la collectivité nationale – par le biais de l'Etat – de partager équitablement ce risque par des mécanismes appropriés est le cinquième facteur explicatif du niveau du crédit.

Même si les agriculteurs désiraient s'endetter auprès des banques, celles-ci sont réticentes à satisfaire les demandes de leur grande majorité du fait de la faible rentabilité pour elles de cette activité. Les risques élevés de non remboursement (à cause, entre autres, des aléas climatiques) et la complexité de la gestion de crédits de montants souvent faibles mais très nombreux expliquent cette faible rentabilité. Aussi, les banques préfèrent-elles prêter leurs fonds à des agents économiques plus intéressants parce que plus contrôlables et moins risqués (minorité d'agriculteurs aisés, commerces, travaux publics et bâtiment).

Les ressources que les Etats investissent dans l'agriculture ont tendance relativement à baisser au cours des dix dernières années par rapport aux périodes antérieures. Ainsi, au Maroc la part des investissements publics agricoles dans le total des investissements publics varie entre 12 et 15% ces dernières années alors qu'elle représentait plus de 25% auparavant. Elle avait déjà baissé de 27,4% à 18,4% entre 1965-1967 et 1986-1989 (6). En Tunisie, la part du budget de l'Etat dans le financement de l'agriculture est tombée de 75% à 53% entre les périodes 1978-1981 et 1991-1994 (3). En Algérie, les dépenses de l'Etat pour les investissements publics dans l'agriculture ont stagné, en termes constants, entre 1991 et 1999 (8). Cette évolution des dépenses publiques s'explique par le fait qu'elles sont dépendantes du niveau des recettes de l'Etat. Or, celles-ci sont faibles par rapport aux besoins

incompressibles que doit satisfaire celui-ci (défense, infrastructures, minimum de solidarité sociale en matière d'éducation, de santé, de logement, d'alimentation,...). La faiblesse des ressources de l'Etat s'explique, quant à elle, par plusieurs causes. Il y a d'abord l'importance du remboursement de la dette qui constitue un lourd tribut à payer (cf. tableau 7). A la veille de la mise en oeuvre du plan d'ajustement structurel en 1994, l'Algérie consacrait environ 75% de ses recettes d'exportation au service de sa dette extérieure.

Tableau 7 : Le service de la dette extérieure en % des exportations.

	1980	1994	1995	1996	1997	1998
Algérie	27,4	40,5	28,7	29,3	44,8	39,6
Maroc	33,4	32,9	31,2	27,3	27,1	25,2
Tunisie	14,8	20,7	20,9	21,4	19,4	19,2

Source : FMI

Il y a ensuite l'évasion fiscale (due à l'inorganisation des services fiscaux et à la corruption qui y règne), la corruption sévissant de façon endémique dans la passation des marchés publics, les déficits chroniques de beaucoup d'entreprises publiques dus à leur gestion laxiste, le gouffre des dépenses donne fonction publique pléthorique et peu efficace **(2)** (10,5).

La contrainte du remboursement de la dette extérieure – et les plans d'ajustement qui la traduisent – explique pour beaucoup la diminution des efforts des Etats. La nécessité imposée de réduire les dépenses budgétaires a amené ces derniers à supprimer les subventions aux intrants et équipements agricoles, à augmenter le prix de l'eau d'irrigation, à moins subventionner le crédit (2, 4, 12, 13).

Les trois pays maghrébins ont tenté d'attirer l'investissement de capitaux extérieurs dans leurs économies et donc aussi dans leurs agricultures. Mais leurs tentatives se sont soldées, globalement, par des quasi échecs, malgré des codes d'investissement pourtant très alléchants. Sur les onze années 1987-1997, le Maroc et la Tunisie n'ont reçu en moyenne annuelle que 260 et 252 millions de dollars, l'Algérie à peine 9 millions de dollars. A titre de comparaison, la Pologne et la Hongrie, qui se sont ouvertes aux IDE plus tard que les pays du Maghreb, ont reçu des IDE autrement plus importants (cf. tableau 8).

Tableau 8 : IDE reçus par les pays du Maghreb, la Pologne et la Hongrie durant la période 1987-1997

	IDE reçus par chacun des pays du Maghreb (Millions de \$)	IDE perçus par les pays du Maghreb en % des IDE reçus par	
		Pologne	Hongrie
Algérie	102	0,6	0,7
Maroc	2859	16,1	19,0
Tunisie	2772	15,6	18,5

Source : Banque mondiale

4. DES PROGRÈS EN ORGANISATION HÉSITANTS

41. Droits d'usages et droits de propriété du sol

Les politiques en matière de statut de la terre et des formes juridiques de son exploitation agricole ont tendu à une plus grande privatisation mais sans toutefois aboutir à la généralisation des formes modernes de propriété et d'exploitation. Les terres de l'ancien secteur agricole colonial ont subi pendant longtemps des formes de gestion étatiques dans les trois pays. En Algérie, ces terres demeurent propriété de l'Etat et sont exploitées en jouissance perpétuelle par des agriculteurs – anciens ouvriers ou employés sur ces terres – regroupés en coopératives dont les membres se sont en général choisis au moment de la disparition des anciens domaines autogérés(3). Avec le temps, presque toutes ces coopératives ont été *de facto* partagées par leurs membres sans que l'Etat intervienne pour faire respecter la loi. Après de longues tergiversations, dues à la résistance de ceux qui en jouissent(4), la décision a été prise de les maintenir en propriété d'Etat et de les faire exploiter sous forme de concessions.

Au Maroc, les terres de colonisation n'ont pas été entièrement distribuées, 35% ayant été achetés à leurs propriétaires européens par des privés marocains, 30% ayant été distribués à de petits agriculteurs, le reste étant encore exploitée par des sociétés publiques (14). En Tunisie, cette catégorie de terres demeure encore très largement exploitée par des coopératives étroitement contrôlées par l'Etat, malgré la création d'une agence pour la promotion des investissements agricoles en 1982 chargée, entre autres, d'inciter les capitaux étrangers à s'investir dans l'agriculture (16).

Pour ce qui est des terres cultivables privées, les politiques n'ont pas réussi à diminuer leur morcellement par héritage et à diminuer le nombre des micro-exploitations malgré les tentatives de remembrement et les encouragements divers à la constitution d'exploitations familiales de taille moyenne. Par ailleurs, ces terres restent très insuffisamment cadastrées et trop touchées par l'indivision, deux phénomènes qui freinent la modernisation des agricultures de différentes manières. Enfin, les terres collectives de parcours, si elles ont été entièrement partagées entre les ayant droits en Tunisie, continuent, en Algérie et au Maroc, d'être d'un accès libre à tous sans réglementation précise des prélèvements de chacun, subissant ainsi une exploitation minière, les différentes politiques n'ayant pas trouvé un statut qui en assure un développement durable (15).

La lenteur avec laquelle s'effectuent les changements en matière d'organisation de la propriété et de l'usage des terres agricoles pour une meilleure productivité trouve son explication dans l'absence de solutions de rechange à la disposition des Etats pour diminuer la pression démographique sur ces terres. Tant que les pays n'auront pas intégré leurs économies et ainsi fourni suffisamment d'emplois non agricoles pour diminuer significativement les populations vivant de l'agriculture, la pression sur les terres demeurera forte et les politiques pour aboutir à un développement durable peu efficaces.

42. Les institutions agricoles

Tout progrès dans la création, l'organisation et le management des institutions agricoles est un pas vers une agriculture plus prospère. Les politiques dans ce domaine ont certes permis d'améliorer la situation, mais de façon encore bien insuffisante et bien coûteuse pour les budgets des Etats.

En matière d'administrations agricoles dans les trois pays, l'encadrement s'est notablement renforcé par rapport au lendemain des indépendances, mais le management de ces administrations présente des lacunes importantes. Par exemple, on notera le déséquilibre entre la pléthore d'employés peu qualifiés et l'insuffisance des cadres de conception, entre les dépenses de personnel et les dépenses pour améliorer la productivité de ce personnel. Par ailleurs, les personnels d'autorité des administrations agricoles ne sont pas toujours gérés de façon à ce qu'ils soient fortement motivés pour remplir leurs missions efficacement et au moindre coût budgétaire. Enfin, le travail des administrations s'avère souvent insuffisamment planifié, réduit aux urgences alors que la réflexion pour préparer les actions à moyen et long terme est insuffisamment menée.

En matière d'organisations agricoles, les politiques des trois pays se sont efforcées d'encourager la naissance d'institutions adaptées à une agriculture moderne tournée vers le marché intérieur et extérieur, capables de traduire objectivement les préoccupations de l'ensemble du monde agricole, partenaire de l'administration. Sur ce plan, on peut aussi constater des améliorations. Mais le hiatus entre les volontés affichées et la réalité reste grand. Ainsi, les chambres d'agriculture créées – ou renforcées – au cours des dix dernières années traînent des handicaps qui ne leur permettent pas de remplir correctement leurs missions : faible représentation de toutes les catégories d'agriculteurs, parfois faible représentation géographique, modicité des ressources pour un fonctionnement normal. Il en va de même des conseils interprofessionnels de filières quand ils existent (Algérie) et des diverses associations agricoles plus ou moins fantômes parce que créées pour le seul but d'avoir un collège électoral pour les chambres d'agriculture. Cependant, malgré tout cela, un mouvement positif semble s'instaurer, encouragé par la libéralisation politique (dans les pays où celle-ci a progressé notablement), qui encourage au moins les plus dynamiques des agriculteurs à s'affirmer de façon plus indépendante par rapport aux administrations.

Les institutions de crédit, enfin, constituent une des principales pierres d'achoppement. Celles des trois pays ne satisfont que très partiellement la demande potentielle des agriculteurs (même celle des gros), voire pas du tout (Algérie). Les tentatives de créer des caisses de crédit mutuel (Algérie) n'ont pas donné de résultats tangibles par manque de conviction des adhérents et par absence d'une politique de stimulation.

En conclusion, les stratégies et politiques économiques libérales adoptées dans le cadre des programmes d'ajustement n'ont pas permis des progrès décisifs dans le développement économique de façon générale et dans le développement de l'agriculture en particulier. Les croissances des productions agricoles restent modestes par rapport aux

besoins croissants, les rendements ne progressent que lentement, les ressources naturelles continuent à se dégrader, les importations alimentaires s'accroissent inexorablement... Tout cela résulte, en dernière analyse, de phénomènes liés. Les rapports de force économiques à l'échelle mondiale ne laissent que de faibles marges aux pays en développement pour appliquer des stratégies et des politiques allant dans le sens d'un développement durable plus rapide. Au niveau des pays maghrébins, l'étouffement quasi systématique des oppositions organisées – même les plus *soft* –, qui tentent sinon de prendre démocratiquement le pouvoir du moins d'y participer, réduit à peu de chose les possibilités d'affectation plus rationnelle (du point de vue du développement) des ressources nationales ou provenant des aides éventuelles. En tout état de cause, les stratégies et politiques agricoles ne font que refléter l'ambition – ou le manque d'ambition – des stratégies et politiques menées dans l'économie globale, dans les domaines sociaux et ceux des relations internationales.

Références bibliographiques

Abaab A, Eloumi M, Mezghani C, 2000. "Tunisie". In *RAFAC : Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Karthala-CIHEAM, Paris pp 449-500.

Abaab A, Eloumi M, 1997. Effets des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur les performances de l'agriculture tunisienne. In *Options Méditerranéennes*, n° 11, pp. 7-56.

Abaab A, Eloumi M, 1995. "L'agriculture tunisienne. De l'ajustement au défi de la mondialisation". In *Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée occidentale*. ALIF-IRMC, Tunis. 114-146.

Akesbi N, 1997. La question des prix et des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole. In *Options Méditerranéennes*, n° 11, pp. 81-120.

Akesbi N, 1993. *L'impôt, l'Etat et l'ajustement*. Editions Actes, Rabat. 469 p.

Akesbi N & Guerraoui D, 1991. *Enjeux agricoles*. Editions Le fenec, Casablanca. 150 p.

Bédrani S, Bensouiah R, Djenane A, 2000. "Maroc". In *RAFAC: Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Karthala-CIHEAM, Paris. 69-126

Bédrani S, 2000. 0. "Mission sur la coopération Algérie-FAO", FAO, Rome. 50 p.

Bédrani S, 1999. "Etude sur le secteur agricole en Algérie", FAO, Rome.

Bédrani S & Elloumi M, 1997. "Impact des politiques économiques sur la désertification : le cas des pays du Maghreb". In *Economie du Maghreb: l'impératif de Barcelone*, CNRS Editions, Paris, pp 115-132.

Bédrani S, Boukhari N, Djenane A, 1997. Les politiques de prix, de subvention et de la fiscalité sur l'agriculture en Algérie. In *Options Méditerranéennes*, n° 11, pp. 121-152.

Bédrani S, 1995. L'intervention de l'Etat dans l'agriculture : constats et propositions pour un débat. In *Options Méditerranéennes, Série B*, n° 14, pp 83-100

Bessaoud O, & Tounsi M, 1995. Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000. In *Options Méditerranéennes, Série B*, n° 14, pp 101-118

Bouderbala N, 1999. Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc. In *Cahiers Options Méditerranéennes, Volume 36*, pp 4766.

Bourbouze A, & Rubino R, (Editeurs), 1992. Terres collectives en Méditerranée. *Réseau Ovins-Caprins*, FAO, Rome, 279 p.

Elloumi M, 1990. Réforme de la politique agricole et rôle des terres domaniales en Tunisie. In *Les Cahiers du CREAD*, n° 23, 1990, pp 159-188

CIHEAM (2001). Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne. (*A paraître*).

Firdawcy L, & Lomri A, 2000. "Maroc". In *RAFAC: Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Karthala-CIHEAM, Paris

Ministère de l'Agriculture de Tunisie, 1995. "Les perspectives du secteur agricole compte tenu des mutations internationales". *Etude réalisée par COMETE Engineering, Tunis*, 231 p.

Notes

(*) Professeur à l'INA, chercheur associé au CREAD

()** Chercheur au CREAD

(1) En 1985 – et les choses ne semblent guère avoir changé depuis -, seulement 28,9% des 1,5 millions d'exploitants avaient accès au crédit, encore que de façon très inégale (Akesbi et Guerraoui, 1991).

(2) En Algérie, le nombre de fonctionnaires a été multiplié par 6,6 entre 1969 et 1989 ! (Bédrani, 1995)

(3) Une petite partie des terres a été attribuée à des exploitants individuels, mais la propriété des terres reste étatique.

(4) Le statu-quo les arrange puisqu'ils disposent des plus riches terres du pays sans payer ni les redevances prévus par la loi de 1987 ni aucun impôt jusqu'à maintenant.